

**DRIEETS ILE-DE-FRANCE
UD de Paris de la DRIEETS Ile-
de-France**

HIRELINK
Mohamed ELLOUZE
229 RUE SAINT-HONORE
75001 PARIS France

Affaire suivie par :
Téléphone :
Courriel : drieets-idf-
ud75.ruptures-
conventionnelles@drieets.gouv.fr
N° de dossier : 202505266283P
Date : 16/06/2025

Objet : Attestation d'homologation d'une rupture conventionnelle
Madame, Monsieur,

Une demande d'homologation d'une rupture conventionnelle entre vous et Monsieur GOUYVENOUX Cedric a été reçue par mes services le 25/05/2025.

J'ai l'honneur de vous confirmer que cette homologation a été prononcée au terme du délai d'instruction de 15 jours ouvrables, le 13/06/2025.

Je vous précise que la contestation d'une rupture conventionnelle par l'une ou l'autre partie est de la compétence exclusive du conseil de prud'hommes. Conformément à l'article L 1237-14 du code du travail, le délai de recours est de douze mois à compter de la date d'homologation de la rupture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Direction des Relations et Services du travail

La Cheffe de la Mission juridique


Sylvie LEITAO